

## Nouveau modèle de financement

La mise en œuvre du modèle de financement appliqué jusqu'ici au registre des implants SIRIS s'étant avérée difficile, la fondation SIRIS, FASMED et l'ANQ ont simplifié les modalités de facturation pour les contributions à SIRIS.

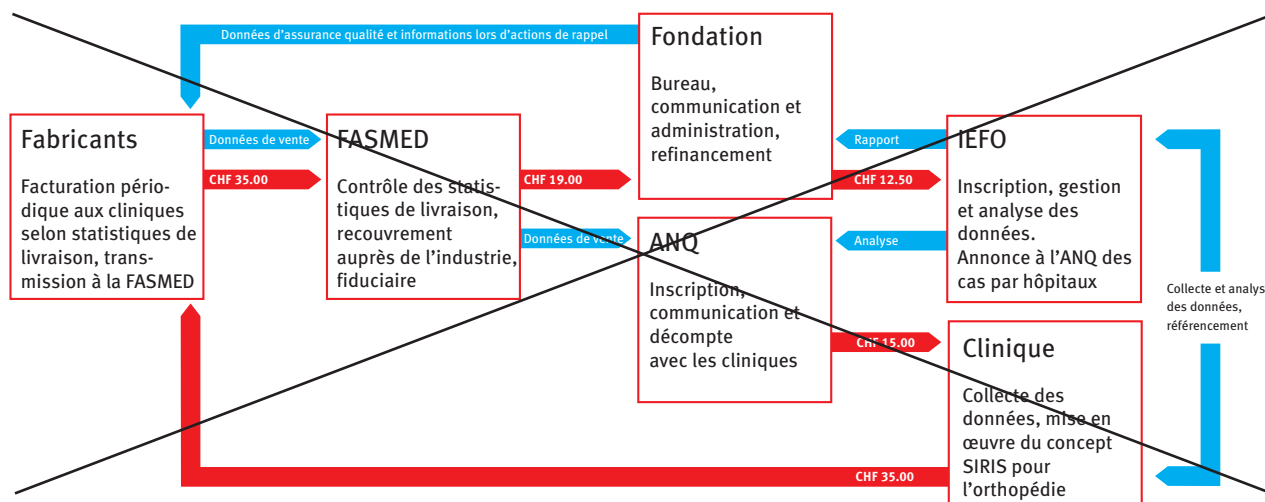
Les nouvelles modalités de facturation sont entrées en vigueur début 2013. Les modifications sont les suivantes: d'une part, les factures ne sont plus établies par chaque contributeur au registre, mais par une fiduciaire indépendante qui les établit pour l'ensemble des hôpitaux et des cliniques; d'autre part, l'ANQ ne rembourse plus les 15 francs et la contribution à SIRIS s'élève désormais à 20 francs plus TVA.

La facturation et le paiement se déroulent désormais comme suit:

- les fournisseurs d'implants indiquent à FASMED le nombre de prothèses de genou et de hanche vendues à chaque hôpital/clinique;
- à la fin de chaque trimestre, FASMED envoie la liste des ventes, par hôpital/clinique, à la fiduciaire indépendante (Treuhand Cotting SA);
- Treuhand Cotting SA vous facture trimestriellement vos contributions à SIRIS (20 francs par implant plus TVA) et se charge de l'encaissement;
- la fiduciaire indique sur les factures le nombre de prothèses de genou et de hanche que vous avez achetées durant le trimestre considéré, ainsi que le nom des fournisseurs.

Nous sommes convaincus que ces nouvelles modalités de financement satisferont tous les intéressés et qu'elles simplifieront grandement les modalités de paiement. Nous vous prions de transmettre ces informations aux personnes responsables dans votre entreprise.

### vieux



### nouveaux, début 2013

